DU **VAL-DE-MARNE**

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

CANTON DU PLATEAU BRIARD

Tél. : 01 45 98 88 34 Télécopie : 01 45 98 74 72

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi trois septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire**, **Jean-Claude PERRAULT.**

Etaient présents: Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Pierre HOUDEBINE, Adjoints au Maire, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT Jean-Claude ANGLO, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane SYLVAIN, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Avaient donné pouvoir : Edith HENRY à Jean-Claude PERRAULT

Alain TRAONOUEZ à Suzanne BRIOT

Absente excusée: Francine GAUDRY

Absents: Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Guillaume CEINTRE

A été élue secrétaire : Maryline LEVEQUE

1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

Unanimité

1

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°17/07/2018 Marché de réfection d'allées piétonnes sur la commune de Mandres-les-Roses;
- N°18/07/2018 Contrat d'entretien annuel du climatiseur MITSUBISHI ;

I – ADMINISTRATION GENERALE

| 3. MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE PO TERRITORIAUX (EPT) | OUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS |
|---|------------------------------------|
| Dans le cadre du renforcement du statut des établissements intercommunalités de proximité et du développement de la zone dense d'attention du gouvernement sur la nécessité du maintien de la dotation budgets des EPT. | en lle de France, les EPT attiren |
| Le Conseil municipal de la ville de Mandres-les-Roses exprime sa volont d'intercommunalité pour les établissements publics territoriaux | té d'un maintien de la dotation |
| | Unanimité |
| 4. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017 : SUEZ | |
| Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité SUEZ | |
| 5. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE | |
| Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Mandres-le Patrimoine. | es-Roses à la Fondation du |
| Charge Monsieur le Maire ou son Adjoint de signer tous documents à ce | et effet. |
| | Unanimité |
| 6. INFOCOM'94: SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTIO | ON DES DONNEES PERSONNELLES |
| Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'accomp données personnelles proposé par INFOCOM'94. | agnement à la protection de |
| | Unanimité |
| I – RESSOURCES HUMAINES | |
| 7. MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIPSEEP) | ES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE |
| Le Conseil municipal adopte la mise en place du régime indemnitaire te sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). | nant compte des fonctions, de |
| | Unanimité |
| | |

III – VIE LOCALE - ASSOCIATIONS

8. SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION VIE LIBRE

Le Conseil municipal attribue au titre de l'année 2018 une subvention de fonctionnement à l'association ci-après désignée :

- Vie libre: 300€

IV - FINANCES

9. DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal approuve les mouvements constituant la décision modificative n° 1 du budget de la commune pour l'exercice 2018, telle qu'elle est explicitée ci-après dans le tableau :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------|------------|----------|------------|
| Compte | Montant | Compte | Montant |
| 2115 | 585 000,00 | 024 | 585 000,00 |
| | | | |

| Unanimité |
|-----------|
| |

V – URBANISME

10. PARCELLE AN-91, 27 RUE PAUL DOUMER — AUTORISATION DE PROCEDER A LA CESSION ET DE SIGNER L'ACTE DE VENTE DU TERRAIN

Le Conseil municipal autorise la cession de la parcelle AN-91, 27 rue Paul Doumer au profit du Groupe Valophis, au prix de 585 000 € pour une superficie de 772 m².

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document s'y rapportant.

Les frais, taxes, droits et honoraires relatifs à la transaction, à savoir les frais de géomètre et de notaire, seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

| Unanimité | |
|-----------|--|
| | |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 3 septembre 2018 à 21h15.

Mandres-les-Roses, le 4 septembre 2018

Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT